

LÉGISLATIVES

12 - 19 JUIN  
2022

## Béatrice Latouche, candidate dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Sarthe

Béatrice Latouche, 49 ans, maire du Lude (divers droite), conseillère régionale, vice-présidente de la communauté de communes Sud Sarthe et présidente du pays Vallée du Loir, est candidate aux législatives des 12 et 19 juin dans la troisième circonscription (La Flèche-Saint-Calais).

Son suppléant est Vincent Gruau (Les Républicains), maire de Jupilles, conseiller communautaire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.

Jusqu'aux élections, le binôme « Ensemble pour l'avenir du territoire » entend sillonner les 80 communes de la circonscription en peaufinant son programme au fil des rencontres soutenu par la majorité départementale.

### Plusieurs mandats

« Nous sommes des élus locaux de proximité et nos différents mandats politiques nous montrent toute la difficulté de mobilité de notre territoire, agriculteurs, économie, population en outre. On porte des idées et projets de proximité pour défendre notre territoire depuis des années et nous continuerons à les porter pour les défendre à l'assemblée nationale. Nos priorités sont: écouter, être sur le terrain, représenter toute la population », indique la candidate qui avance plusieurs thèmes prioritaires dans sa campagne électorale.

La santé : « Nous devons trouver des solutions pour garder la qualité de nos soins et revoir l'organisation des installations de médecins pour



Béatrice Latouche.

PHOTO : LE MAINE LIBRE

*favoriser l'installation en milieu rural et soutenir nos hôpitaux de proximité et les professions libérales pour mailler le territoire et faire face à la désertification médicale.»*

La question du pouvoir d'achat est également prioritaire : « aider la population à bien vivre en développant l'économie et l'emploi en soutenant la mobilité par les transports collectifs ou alternatifs », indique Béatrice Latouche qui souhaite « aider les ménages à rénover leur logement en baissant la TVA sur l'électricité et rehausser le plafond à 40 % pour les frais réels au niveau des impôts ». Elle veut également mettre l'accent sur le développement économique et l'emploi.

En cas d'élection en juin prochain, « je devrais garder un seul mandat le conseil municipal ou le conseil régional ». Le choix n'est pas encore fait.